



LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour la scolarisation de vos enfants à l'école, vous devez vous adresser successivement :

- 1- à la mairie (pour leur inscription à l'école)
- 2- à la directrice d'école (pour leur admission dans cette école).

Pour la rentrée scolaire 2015/2016 ;

Les inscriptions aux écoles se feront en Mairie
du Lundi 23 Février au Vendredi 06 Mars 2015.

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi et Mercredi	9h00 - 12h00
Mardi et Jeudi	9h00 - 12h00 / 16h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Documents à fournir :

- *Livret de famille*
- *Justificatif de domicile (moins de 3 mois)*
- *Carnet de santé (Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge)*

Les Admissions se feront à l'école :

- [Maternelle](#)
Directrice Mme LAROCHE 04.78.48.26.95
[Du Jeudi 12 Mars au Jeudi 26 Mars 2015 sur rendez-vous](#)

Les inscriptions pour l'année 2015/2016 concernent

- les enfants nés en 2012
- Les enfants nés en 2011 ou 2010, arrivant sur la commune.

- [Elémentaire](#)
Directrice Mme LOPEZ 04.78.48.75.47
[A partir du Lundi 04 Mai 2015](#)

Les inscriptions pour l'année 2015-2016 concernent

- Les enfants nés avant 2009 arrivant sur la commune.